

Attestation Scolaire de Sécurité Routière

ASSR

Les élèves peuvent se préparer aux épreuves sur le site :
<https://e-assr.education-securite-routiere.fr>

ASSR niveau 1

Lundi 2 juin 2025
Mardi 3 juin 2025
pour les élèves de 3ème

ASSR niveau 2

Jeudi 5 juin 2025
Vendredi 6 juin 2025
pour les élèves de 5ème

Planning de passage renseigné sur les emplois du temps

IMPORTANT

Les attestations doivent impérativement être conservées par les familles.

Les élèves en auront besoin pour :

- pour la délivrance du brevet de sécurité routière (catégorie AM du permis de conduire) permettant de conduire un deux-roues motorisé ou un quadricycle léger à moteur (ASSR1) ;
- pour la délivrance du permis de conduire (ASSR2)